

# 47<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU GARD GT2I - ALES AGGLOMERATION Règlement Sportif 29 et 30 Juin 2018

## PROGRAMME - HORAIRES

- **Lundi 16 avril 2018** : Parution du règlement
- **Lundi 16 avril 2018 minuit** : Ouverture des engagements
- **Lundi 18 juin 2018** : Clôture des engagements
- **Samedi 23 juin 2018**: 9h00 Parution du road-book  
BAR LE 106 - Rue Louis Gourdouze - L'impostaire 30110 Les Salles du Gardon

Dates et heures des 3 passages de reconnaissances :

- samedi 23 juin 2018, 9h -18h
- dimanche 24 juin 2018, 9h-18h
- jeudi 28 juin 2018, 8h-18h
- vendredi 29 juin 2018, 8h-12h
  
- **Vendredi 29 juin 2018 de 9h à 17h : Séance d'essais (shakedown) Piste d'essais Rallye Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalmes.**
- **Vendredi 29 juin 2018 de 15h à 17h45 : Vérifications des documents** : Salle de Briefing Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalmes
- **Vendredi 29 juin 2018 de 15h15 à 18h00 : Vérifications Techniques** Paddock du Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalmes.
- **Vendredi 29 juin 2018 à partir de 15h30 : Mise en place du parc de départ** Piste vitesse Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalmes.
- **Vendredi 29 juin 2018 à 17h30 : 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes
- **Vendredi 29 juin 2018 à 18h30 : Publication des équipages admis au départ et ordre de départ** , Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 29 juin 2018 à 17h45 : Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrements** - Pc Course, Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 29 juin 2018 18h47** Départ de la 1<sup>ère</sup> étape (après le VHC).Piste vitesse Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalmes
- **Vendredi 29 juin 2018 à 20h30** : Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape (après le VHC).Piste vitesse Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalmes
- **Vendredi 29 juin 2018 à 23h00** : Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape et ordre et heures des départs de la 2<sup>ème</sup> étape
- **Samedi 30 juin 2018 à 8h50** : Départ de la 2<sup>ème</sup> étape (après le VHC). Piste vitesse Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalmes.
- **Samedi 30 juin 2018 à 18h53** arrivée du rallye
- **Samedi 30 juin 2018 à 19h00 : 2<sup>ème</sup> réunion des Commissaires Sportifs** - Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes

- **Samedi 30 juin 2018 à 20h30 : Publication des résultats partiels.** Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes ainsi qu’au parc final, Place Gabriel Peri à Alès.
- **Samedi 30 juin 2018 à 20h30 : Vérification finale au Garage Prades Plan,** 22 Avenue Marcel Cachin, à Alès
- **Samedi 30 juin 2018 à 20h45 : Publication des résultats du rallye et Remise des prix -** Avenue Carnot à Alès.

**L’ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D’ALES** sise  
Pole Mécanique d’Alès, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES –  
04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04

organise les 29 et 30 juin 2018 en qualité d’organisateur administratif et technique.  
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée le 17/04/2018 sous le numéro 07 et par la FFSA sous le permis d’organiser numéro 393 en date du 17/05/2018.

Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

### **ATTENTION**

**Les articles ou partie d’articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A des standard des rallyes de la coupe de France .**

**Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.**

#### **Comité d’Organisation**

##### **Bureau ASA Alès**

<b>Président</b>	M. Frédéric ROSSEL	Licence n° 3954
<b>Président délégué</b>	M. Samuel TEISSIER	Licence n° 2010
<b>Vice Président</b>	M. Franck SAUMADE	Licence n°172406
<b>Vice Président</b>	M. Yannick TRIBES	Licence n°187790
<b>Secrétaire</b>	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549
<b>Secrétaire Adjointe</b>	Mme Audrey JULIAN	Licence n°170779
<b>Trésorier</b>	M. Nicolas BARONI	Licence n°205725

Ainsi que, Mme Corinne MASSY, M. Michel AIGUILLON ORTIZ, M. Nicolas BALDIT, M. Vincent BELTOISE, M. David BOULANGER, M. René BRUNET, M. Fabien DARDALHON, M. Jacky DWORACZEK, M. Damien GRAND, M. Jacques MARONCLE, M. Michel MOLINE, M. Vincent RAVEL, M. Michel VEZON, ainsi que Mme Edwige APARICIO, Mme Christine VILLALON, Mme Harmonie LARGUIER et Mme Fabienne ARNOUX et toute l’équipe technique de l’ASA d’Alès

#### **Organisateur technique**

**L’ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D’ALES** sise – Pole Mécanique d’Alès  
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES – 04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04

##### **1.1P.OFFICIELS**

Observateur FFSA	M. Georges LEMMENS	Licence n° 46609
Président du Collège des commissaires Sportifs	M. Claude MARY	Licence n° 1622
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Jacques GUINAMARD	Licence n° 14569
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Hervé BESSON	Licence n° 84524
Secrétaire du Collège des commissaires Sportifs	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n° 15891
Directeur de Course	M. Pascal BATTE	Licence n°28230
Directeur de Course Adjoint	M. Nicolas BALDIT	Licence n° 192123
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Carmen BELCHI	Licence n°8747
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme. Evelyne ROL-ALLE	Licence n° 40773
Secrétaire à la Direction de Course (Pc)	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420

Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	M. Marc HABOUZIT	Licence n°7145
Directeur de course adjoint (inter) délégué aux épreuves spéciales	M. Paul RUBINO	Licence n°118002
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	M. Thierry HAMONIC	Licence n°31600
Véhicule tricolore	M. Jean Luc DEVRIESE	Licence n°37766
Véhicule Autorité	M. Frédéric ROSSEL	Licence n°3953
Véhicule Balai	M. Régis VINCENT	Licence n°47545
Commissaire Technique Responsable	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n°43054
	M. Jean Pierre ROLLAND	Licence n°2693
	M. Jean CAMPANA	Licence n°4045
	M. Yvon JOURNAUX	Licence n°19327
	M. Christian MANGEMATIN	Licence n°6507
Responsable Chargé des relations avec les concurrents	M. Ivan PRISTCHEPA	Licence n°5705
Chargé des relations avec les concurrents	M. Gérard DURAND	Licence n°13816
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Magali VIDAL	Licence n°179595
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Emilie GISPER	Licence n°31683
Juge de Fait	M. Michel CAMMAN	Licence n°1465
Juge de Fait	M. Alain DESSENS	Licence n° 205325
Médecin responsable	Dr Michel ROMIEU	Licence n° 9031
Chargé de mise en place des moyens	M. David BOULANGER	Licence n° 31167
Chargé des relations avec la Presse	M. MARIN	Licence n°110338
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Audrey JULIAN	Licence n°170779
Responsable vérifications administratives	Mme Antonia DURAND	Licence n°210470
Responsables Parc assistance	M. Nicolas BARONI	Licence n°205725
Speaker	M. Frédéric LOMBARD	Licence n°56718

### 1.2P. ELIGIBILITE

Ce Rallye compte pour la Coupe de France des **Rallyes Coef 4**, Championnat de ligue Occitanie Méditerranée Roussillon – le Challenge ASA d'Alès-Claude Soumadiou, le Trophée Hankook Xperience

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 29 juin 2018 de 15h à 17h45

- Salle de Briefing - Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 29 juin 2018 de 15h15 à 18:00

- Paddock du Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Prades-Plan

Adresse : 22 avenue Marcel Cachin, Alès Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au  
47e RALLYE NATIONAL DU GARD – ALES AGGLO

doit adresser au secrétariat du rallye :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise - Pôle Mécanique d'Alès

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 18 juin 2018 Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum (moderne).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 435 € +50 € pour le système de géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 870 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au - Pole Mécanique d'Alès 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES dans les zones définies dans le road book.

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye de national du Gard-Alès Agglomération représente un parcours de 302,3km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 102,5 km.

Les épreuves spéciales sont :

Es 1 : Branoux les Taillades : 14 km

Es 2-4-6: Cendras – Le Pendedis : 20 km

Es 3-5-7: Ste Cécile d'Andorge : 9,5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :

- samedi 23 juin 2018, 9h -18h
- dimanche 24 juin 2018, 9h-18h
- jeudi 28 juin 2018, 8h-18h
- vendredi 29 juin 2018, 8h-12h

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange identifiée « chef de poste »
- Directeur de Course : chasuble rouge identifiée « directeur de course »

### **7.3.17.** Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour l'épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course.

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**7.3.17.2 P** - Avec la demande écrite d'intention de participer au "Rallye 2", le concurrent doit déposer une caution de 150 €.

- Cette caution sera intégralement remboursée dans le cas d'un départ effectif dans le "Rallye 2" ou dans le cas de la déclaration de renoncement avant l'heure d'affichage des ordres et heures de départs de l'étape suivante.
- Cette caution sera remboursée, moins une retenue de 50% dans le cas d'une déclaration de renoncement entre l'heure d'affichage et l'heure de départ (du premier concurrent) de l'étape concernée.

### **7.5.20 Séance d'essai**

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 29 juin 2018 de 9h00 à 17h00.

Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à **50 €** par voiture. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord du [Directeur de Course délégué à la base d'essais](#) le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **10.1P. PRIX**

#### **Scratch :**

1<sup>er</sup> : 2 x engagement 2<sup>e</sup> : 1 engagement 3<sup>e</sup> : ½ engagement

#### **Classe :** (prix réduits de 50% si moins de 5 partants)

1 à 5 partants – 1<sup>er</sup> : 1 engagement

6 à 9 partants - 1<sup>er</sup> : 1 engagement 2<sup>e</sup> : ½ engagement 3<sup>e</sup> : 1/3 engagement

10 à 24 partants - 1<sup>er</sup> : 1 engagement 2<sup>e</sup> : ½ engagement 3<sup>e</sup> : 1/3 engagement 4<sup>e</sup> : ¼ engagement

25 et + partants - 1<sup>er</sup> : 2 engagements 2<sup>e</sup> : 1 engagement 3<sup>e</sup> : ½ engagement 4<sup>e</sup> : 1/3 engagement 5<sup>e</sup> : ¼ engagement

#### **10.1.1P. Cas particuliers**

Les valeurs des prix sont calculées en fonction du montant de l'engagement réellement payé par les différents lauréats. Les Prix Groupes et Scratch ne sont pas cumulables. Les équipages qui recevront un prix se verront également remettre une coupe par membre d'équipage. Deux commissaires seront également récompensés Dans le cas où il y aurait moins de 100 partants les prix seront minorés de 10% (sauf 1<sup>er</sup> de classe)

La remise des prix se déroulera le Samedi 30 Juin 2018 à l'arrivée de la dernière voiture dans le Parc.